

N° 071

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Deimas, Bernard Desbrière, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaume*, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenaute, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Longlet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Mresson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 13), 2369 (tome VII), 2370 (tome V) et in-8° 663.
Sénat : 66 et 69 (annexe n° 8) (1984-1985).

Loi de Finances - Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE :	
LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES	
D'OUTRE-MER EN 1983	7
 I. LA NOUVELLE CALEDONIE	 7
1) Les industries extractives	7
<i>a) le nickel</i>	7
<i>b) le chrome</i>	8
2) Les productions naturelles	9
<i>a) l'agriculture</i>	9
<i>b) l'élevage</i>	12
<i>c) la pêche</i>	12
<i>d) l'aquaculture</i>	13
<i>e) la forêt</i>	14
3) Les autres activités productrices	14
4) L'emploi, les prix et les salaires	15
 II. LA POLYNESIE FRANCAISE	 16
1) Les productions naturelles	16
<i>a) l'agriculture</i>	16
<i>b) l'élevage</i>	17
<i>c) les ressources maritimes</i>	18
<i>d) Les autres activités productrices</i>	20

2) Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique	21
3) Emploi, prix et salaires	21
III. WALLIS ET FUTUNA ET LA PRESENTATION NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE	22
1) LES PRODUCTIONS NATURELLES	22
<i>a) L'agriculture</i>	<i>22</i>
<i>b) L'élevage</i>	<i>23</i>
<i>c) La pêche</i>	<i>23</i>
<i>d) La forêt</i>	<i>24</i>
2) LES AUTRES ACTIVITES PRODUCTRICES	24
<i>L'artisanat</i>	<i>24</i>
3) PRIX ET SALAIRES	25
IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES	25
1) Saint-Paul et Amsterdam	25
2) Les Kerguelen	26
3) La Terre Adélie	27
V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN	28
VI. CLIPPERTON	29
DEUXIEME PARTIE :	
LE TOURISME DANS LES T.O.M.	31
I. LA NOUVELLE CALEDONIE	31
1. La desserte du territoire	31
2. La fréquentation touristique	32
3. L'activité hôtelière	33

II. LA POLYNESIE FRANCAISE	33
1. La desserte aérienne du territoire	34
2. La fréquentation touristique	34
3. La capacité d'accueil	35
4. Les investissements hôteliers	36
III. WALLIS ET FUTUNA	37
1. La desserte maritime	37
2. La desserte aérienne	37
3. Le tourisme	38
TROISIEME PARTIE :	
LES RELATIONS DES T.O.M. AVEC LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE	
	39
 QUATRIEME PARTIE :	
ANALYSE DU BUDGET DES T.O.M. POUR 1985	41

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte économique marqué par dix années de crise et par des rivalités et des tensions commerciales et financières, la France à l'immense avantage de disposer d'un capital, pourtant insuffisamment exploité : ses territoires d'outre-mer, auxquels l'adoption récente de la règle des 200 milles marins confère une valeur inestimable.

Après que le développement économique a été géographiquement centré sur la mer méditerranée, puis sur l'océan atlantique, il semble bien que le pôle d'expansion du monde se situe aujourd'hui dans le Pacifique.

Cette zone réunit à la fois de grandes puissances économiques –le Japon et les Etats-Unis, par leur côte ouest– et des nations, qui sortant depuis peu d'un état de sous-développement, atteignent des taux de croissance inconnus de nos jours en Europe, tels parmi ces Nouveaux Pays Industrialisés, la Corée du Sud, Formose, Hong Kong ou Singapour.

Le budget que le gouvernement consacre au développement de nos TOM est donc primordial pour l'avenir économique français. La progression des crédits alloués de 12,4 % par rapport à 1984 traduit très nettement un effort particulier en faveur de l'outre-mer, alors même que les impératifs de la rigueur ont contraint à des restrictions budgétaires sérieuses dans d'autres domaines.

De la même manière, la progression de 40 % des fonds destinés à financer le FIDES va dans le sens d'un développement économique de nos territoires, et constitue une incitation favorable à la réalisation des investissements nécessaires.

La France dispose en outre, des capacités techniques propres à lui assurer des perspectives économiques porteuses. A titre d'illustration, on peut souligner qu'elle s'est récemment dotée du premier engin sous- marin permettant l'exploration des fonds marins et, notamment, la récupération des nodules polymétalliques au fond des mers. Il lui faut donc également s'assurer les moyens économiques et politiques qui en sont le complément indispensable.

Ainsi, l'île de Mayotte offre, de par sa situation géographique dans l'Océan Indien, des possibilités d'exploitation maritimes très positives pour notre économie, en particulier dans le domaine de la pêche qu'il serait souhaitable d'organiser et de développer.

Après avoir étudié l'évolution économique des différents territoires d'outre-mer au cours de l'année 1983, votre commission vous soumet une étude plus approfondie du secteur touristique –porteur s'il en est dans cette partie du monde. Elle se penchera ensuite sur les liens qui existent entre les TOM et la CEE, avant d'aborder l'examen des crédits figurant au budget du secrétariat d'Etat au titre des TOM, pour l'année 1985.

PREMIERE PARTIE :

LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1983

I. LA NOUVELLE CALEDONIE

La situation économique de la Nouvelle-Calédonie a continué à se dégrader en 1983. La crise qui caractérise depuis plusieurs années la production et le marché du nickel s'est poursuivie et les autres secteurs d'activité, à l'exception du secteur du bâtiment et des travaux publics, ont connu soit une stagnation, soit une régression.

1) Les industries extractives

a) Le nickel

● Le minerai

En 1983, la production calédonienne de minerai de nickel a été inférieure de 28% à celle de 1982, année où la baisse avait déjà été de l'ordre de 23%. Sur trois ans, la baisse de la production atteint donc près de 45%.

La diminution de l'extraction du minerai s'est poursuivie en 1983 (2 200 000 tonnes humides en 1983 contre 3 050 000 en 1982). La part exportée est restée constante en 1982 et en 1983 (48%) mais la valeur globale des exportations a baissé de près de 40%. Pour la première fois depuis trois ans, la valeur moyenne de la tonne humide a baissé en 1983 (-16%), retrouvant le niveau atteint en 1980.

● La métallurgie du nickel

La société Le Nickel raffine le minerai de nickel pour le transformer en mottes (teneur en nickel 75% environ) et en ferro-nickel (teneur 25%

environ). Les mattes sont transformées en métal pur à l'usine SLN du Havre tandis que les ferro-nickels sont directement utilisables par la sidérurgie.

La production de l'année 1983 de la SLN a été de 26 295 tonnes, soit plus que l'objectif de 24 500 tonnes qui avait été fixé. Cette production, en baisse de 25% par rapport à 1982 (35 150 tonnes), a été assurée par les deux fours DEMAG de l'usine de Doniambo.

En 1984, l'objectif est de produire 35 000 tonnes ; pour atteindre ce résultat, la SLN envisage de remettre en fonctionnement un troisième four DEMAG. En effet, à pleine activité, les deux fours DEMAG peuvent produire 34 000 tonnes par an mais en janvier et février 1984 des incidents ont eu lieu sur l'un de ces fours qui ont perturbé le plan de production, rendant difficile la réalisation de l'objectif prévu.

Les exportations sont en forte baisse par rapport à 1982 (- 23% en volume, - 29% en valeur). La politique de réduction de la production a permis un déstockage certain au niveau de l'usine de Doniambo. On peut remarquer l'amélioration des exportations à destination de l'étranger (+ 13% en volume, + 1% en valeur), ces résultats étant néanmoins meilleurs sur le plan des quantités que sur celui des prix.

Compte tenu de cette situation, les effectifs de la SLN ne sont plus que de 2 250 en Nouvelle-Calédonie sur un total de 2 630 salariés, alors qu'en 1982, l'effectif total s'élevait à 3 330 personnes.

La situation financière déséquilibrée de la SLN a conduit par ailleurs cette société à mettre en oeuvre en 1983, un plan de restructuration qui a été réalisé sous l'égide des pouvoirs publics.

b) Le chrome

L'inventaire des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie comprend plusieurs gisements de chrome situés dans les régions nord et sud de l'île. L'exploitation de ces gisements a varié en fonction de l'évolution du marché mondial très irrégulier. Elle a repris en 1975 après avoir été interrompue pendant quinze ans.

Globalement, les exportations ont crû de 329% en volume et de 415% en valeur traduisant une amélioration des prix du chrome au cours de l'année 1983.

c) Les autres minerais

L'inventaire des ressources minérales de la Nouvelle-Calédonie, décidé par le Gouvernement français en juillet 1979, a pour but d'établir

une évaluation aussi précise que possible des ressources minérales du territoire autres que le nickel et le chrome et d'y découvrir des concentrations minéralisées susceptibles de provoquer une relance des exploitations.

Financés essentiellement par des subventions du ministère de l'industrie, ces travaux ont permis jusqu'à présent de poursuivre la réalisation de la carte géologique du territoire et l'inventaire des « indices métallifères » : or, argent, fer, etc..

Les crédits destinés à financer en 1984 la cinquième année de l'inventaire minier sont maintenus au niveau de 1983. Il reste au B.R.G.M. deux ans de travail pour terminer la carte géologique du territoire.

2) Les productions naturelles

a) L'agriculture

● Le problème de la réforme foncière

L'agriculture joue un rôle secondaire dans l'économie locale, loin derrière l'industrie, les services et l'administration. Son importance a diminué constamment au cours des vingt dernières années. En 1982, la valeur ajoutée de l'agriculture a représenté 3% seulement du produit intérieur brut alors que sa part avait varié entre 8,3% et 11,7% au cours de la période 1960/1965 et entre 4,3% et 8,7% au cours de la période 1966/1972.

Cette situation peut paraître étonnante si l'on considère que la surface des terres cultivables est estimée à 210 000 hectares (11% de la surface totale du territoire) dont 30 000 hectares de terres alluvionnaires très fertiles et 180 000 hectares de sols tropicaux divers pouvant fournir des rendements satisfaisants sous la seule réserve d'assurer une bonne maîtrise des eaux.

Pourtant, la surface cultivée n'atteint que 17% de la superficie du territoire.

Trois grands régimes fonciers coexistent aujourd'hui :

Les terres domaniales ont été instituées par la déclaration du 20 janvier 1855 du Gouverneur DUBOUZET, qui distingue les terres « occupées par les indigènes » du reste des terres qui appartiennent dès lors au domaine public.

Les terres de réserve ont pour origine les terres « occupées par les indigènes ». Elles ont été délimitées par l'arrêté du 23 janvier 1868 et

laissées aux tribus légalement établies en 1867. Les terres de réserve sont régies par le droit coutumier reconnu par l'Assemblée territoriale le 10 mars 1959 : elles sont insaisissables et ne peuvent ni être louées, ni faire l'objet d'appropriation privée.

Les terres sous régime de droit commun sont soumises au droit civil et proviennent des appropriations successives de terres domaniales ou de terres de réserves.

La réforme foncière constitue donc une réponse aux problèmes posés par la répartition des terres.

La loi du 7 janvier 1981 précise les conditions d'acquisition et de redistribution des terres dans le cadre de la réforme dont le principe a été admis par le Parlement en 1979.

Le 15 octobre 1982, en application de la loi n° 82-127 du 4 février 1982, le Gouvernement a pris l'ordonnance n° 82-380 relative à l'aménagement foncier, à l'établissement rural et à la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol du territoire.

Le principe de cette ordonnance est de reconnaître les droits coutumiers des mélanésiens antérieurs aux droits de propriété de type européen, tout en sauvegardant la propriété.

Afin de réaliser ce programme, il a été créé un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial dénommé « Office foncier de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ».

Il a pour tâche de définir des zones de reconnaissance de droits coutumiers en concertation avec les diverses parties intéressées, réunies dans des commissions foncières communales. Il lui incombe, par ailleurs, de contribuer à une politique de mise en valeur effective des ressources du territoire.

L'Office de développement de l'intérieur et des Iles, créé par l'ordonnance n° 82-878 du 15 octobre 1982, a pour but d'élaborer et de réaliser la politique d'aménagement de l'espace rural en accord avec les instances politiques du territoire dont il est l'instrument privilégié. Mis en place le 25 février 1983, l'O.D.I.L. est l'acteur du développement intervenant dans les différentes phases de programmes ou de projets. Le projet de budget 1983 s'élève à 380 millions de francs CFP dont 222 millions de francs CFP en provenance du F.I.D.E.S..

● Les cultures

Les résultats peu satisfaisants du *café* (253 tonnes, contre 481 en 1983) traduisent le vieillissement des plantations en dépit des programmes de relance qui prévoyaient le nettoyage des caféiers, la taille des pieds et l'aménagement des ombrières.

Dans le cadre d'une politique de diversification des productions du territoire, menée dans le but de limiter les conséquences néfastes sur l'économie locale et l'emploi des crises affectant périodiquement le nickel, les pouvoirs publics ont entrepris depuis 1977 une importante opération de relance de la culture du café.

Les résultats au 31 décembre 1983 correspondent à 54% du programme initial robusta et à 24% du programme initial arabica et accusent donc un retard important par rapport aux prévisions.

Sur le plan financier, l'exécution de la première phase fait apparaître un dérapage des coûts. Pour la période 1981/1983, le coût réel de l'hectare planté a été de 2,9 millions de francs CFP contre une estimation de 1,62 million de francs CFP en 1981.

Sur le plan humain, il faut enfin remarquer que l'âge moyen des planteurs est élevé, plus de 40 ans, et que compte tenu de la taille moyenne des parcelles (0,25 ha), le revenu mensuel escompté par planteur n'est que de 5 000 francs CFP, revenu insuffisamment attractif par rapport à celui perçu dans le cadre du Plan JAQUET.

– *le coprah* :

Le coprah, constitué par l'amande de la noix de coco séchée, est produit uniquement par la population mélanésienne et principalement dans l'île d'Ouvéa. Sa commercialisation est assurée par deux sociétés de la place dont la Société de culture et de transformation des oléagineux (SCTO) qui dispose d'une petite huilerie à Nouméa.

La production de la campagne de 1983 s'est élevée à 664 tonnes de coprah (+ 60 %), ce qui a permis d'en exporter 106 tonnes.

Dans le cadre du plan de développement à long terme de la production en Nouvelle-Calédonie, les Pouvoirs publics ont prévu une relance de la culture du cocotier.

– La production de *céréales*, qui fait l'objet d'un programme quinquennal de développement (objectif de 10.000 tonnes en 1985 sur 3.000 hectares), s'est détériorée en 1983 (-9 % : 2.780 tonnes contre 3.050 en 1982). Les tonnages récoltés ont été supérieurs à ceux de 1982 pour le blé, grâce à l'augmentation des rendements et des surfaces, sans pouvoir compenser les pertes de sorgho et de maïs dues à l'insuffisance de la pluviosité et à la réduction des surfaces consacrées.

– La production de légumes et de pommes de terre aurait atteint environ 9.600 tonnes en 1983, soit une diminution de 2 % par rapport à 1982.

– La production de fruits est passée de 6.490 tonnes en 1982 à 8.100 en 1983, soit une augmentation de 25 %. L'usine de fabrication de jus de fruits de Bourail n'a pas été réalisée en 1983 mais reste toujours à l'état de projet, qu'il serait bon de mettre en œuvre.

b) l'élevage

L'élevage constitue actuellement une ressource importante pour le territoire et vient en tête des productions diverses.

Il est généralement pratiqué de manière extensive sur des pâturages couvrant environ 400.000 hectares situés dans la région de Bourail.

Le rôle prédominant joué au cours des deux dernières décennies dans l'économie locale par les activités minières et métallurgiques explique le désintéressement relatif de la population à l'égard de cette activité qui se maintient à un niveau situé en deçà de ses possibilités. Cependant, l'accroissement important de la population européenne au cours de la même période a eu pour conséquence directe le développement de l'élevage porcin et de l'aviculture.

L'élevage bovin est pratiqué essentiellement par des éleveurs d'origine européenne possédant environ 90 % du cheptel. Fin 1982, ces éleveurs se sont regroupés afin de créer une association pour l'amélioration des races bovines : « l'Unité de production et de sélection des races animales bovines calédoniennes » (UPRA). L'objectif de l'association est d'améliorer la qualité du cheptel calédonien en effectuant des recherches génétiques pour sélectionner les meilleurs reproducteurs et pour assurer leur multiplication, le territoire manquant de taureaux de race pure pour la reproduction.

La pose de la première pierre de l'abattoir de Bourail, d'une capacité de 7.000 tonnes par an, et celle de l'abattoir de Païta, d'une capacité de 2.000 tonnes par an, ont été effectuées le 7 septembre 1983. Cependant, il semble que certains éleveurs soient inquiets, dans leur tentative de relance, face aux incertitudes économiques actuelles de l'île.

c) la pêche

La pêche n'a constitué jusqu'à présent qu'une ressource secondaire pour le territoire. Les Pouvoirs publics ont entrepris depuis plusieurs années une politique tendant à développer cette activité.

Par décret en date du 3 février 1978, il a été créé une zone économique exclusive au large de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances. Les

conditions dans lesquelles certains navires peuvent obtenir des droits de pêche dans cette zone ont été précisées par le décret du 19 septembre 1978. Aux termes de ce dernier texte, le nombre des navires admis à bénéficier de ces droits est également fixé périodiquement par décret.

La pêche artisanale est pratiquée par des marins professionnels et par des plaisanciers. Les prises des pêcheurs professionnels pour l'année 1983 sont estimées à 1.456 tonnes.

Les prises des plaisanciers ne sont pas connues. Elles seraient très supérieures à celles des professionnels (peut-être entre 3.000 et 4.000 tonnes).

Grâce à un prêt du FIDES de 16 millions de francs CFP, le Service des pêches mène depuis 1980 une action d'organisation des communautés de pêcheurs en équipant les groupements en matériel de conservation et de transport du poisson.

En 1983, un projet pilote de mise en place d'une petite unité de première transformation de coquilles de trocas a commencé ses activités à Oundjo dans le nord-est de la Grande Terre.

Deux sociétés de pêche, créés en 1982, pratiquent la pêche industrielle : « Transpêche » à Nouméa et « Polypêche » à Thio. En juin 1983, la société « Transpêche » a été mise en liquidation, les actionnaires ne pouvant ni ne voulant continuer à combler ses pertes. « Polypêche » emploie actuellement 25 personnes et prévoit d'intensifier ses activités. L'acquisition d'un deuxième bateau doit intervenir en 1984, ce qui permettrait de passer rapidement le cap des 75 à 80 tonnes exportées tous les trois mois au Japon par navire frigorifique.

Les termes des accords de pêche franco-japonais, qui expiraient le 19 août 1983, ont été redéfinis pour la cinquième fois et des contacts ont également été pris avec les Coréens en ce sens.

d) l'aquaculture

Les expériences aquacoles se sont poursuivies dans le cadre du protocole d'accord conclu en 1978 entre le CNEXO et le territoire, en particulier à la station de Saint-Vincent qui a poursuivi ses expériences sur les crevettes d'eau de mer. Enfin, en 1982, la Société d'aquaculture calédonienne (SODACAL S.A.) a été créée en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une ferme industrielle d'élevage de crevettes.

e) la forêt

Disposant d'un vaste domaine forestier, la Nouvelle Calédonie a favorisé la production de bois local, qui a progressé fortement jusqu'en 1979. En 1983, on assiste à un effondrement de la production calédonienne lié à la cessation d'activités de certaines scieries.

L'installation, en fin d'année 1981, de la société SOTRABOIS, qui possède un matériel susceptible d'effectuer le traitement des bois à coeur, devrait permettre dans l'avenir de pouvoir utiliser la quasi-totalité des bois des espèces forestières jusqu'à présent considérées comme trop peu résitantes aux agents extérieurs.

En 1983, les limites de la politique de reboisement de la Nouvelle Calédonie sont apparues : des quatre grands périmètres de reboisement définis en 1975, seul apparaît maintenant utilisable, pour des raisons essentiellement techniques et écologiques, celui de Tango.

3) Les autres activités productrices

- Indice représentatif de l'activité industrielle, la consommation électrique a diminué de 21 % entre 1982 et 1983. La S.L.N. est à l'origine de cette diminution (-27 %), la consommation des particuliers et des entreprises diverses étant en légère augmentation.

La production d'énergie hydro-électrique a fortement baissé (- 31 %) en raison d'une pluviosité insuffisante en 1983.

La mise en service d'une sixième installation d'énergie solaire à Fayoué a été faite le 15 décembre 1983, ainsi qu'à Teremba.

La réalisation du projet de centrale à bois de Lipon devait commencer dès le premier semestre 1984, après sa mise au point technique définitive.

- Les renseignements concernant les petites industries et l'artisanat sont fragmentaires et on n'en connaît pas avec précision le nombre. Un recensement effectuée en 1981 par le Service de développement et d'action économique a permis de le fixer alors à 306 PME/PMI.

Malgré un environnement défavorable lié à l'insularité, à l'exigüité du marché, à l'absence de matières premières et à la concurrence des produits importés, le secteur des PME/PMI et de l'artisanat a enregistré d'assez nombreuses créations ou extensions d'entreprises au cours des dernières années.

En 1983, 143 demandes ont été agréées au Code local des investissements dont 95 relevant du secteur du Service de développement et d'action économique.

4) L'emploi, les prix et les salaires

a) la situation de l'emploi est mal connue, l'office de la main d'oeuvre ne communiquant plus de chiffres postérieurs à fin avril 1983. Cependant, on peut estimer que le nombre de chômeurs a progressé d'environ 25 % en 1983. Le phénomène le plus important reste l'inadéquation entre les demandes d'emploi et les offres d'emploi. Les deux tiers des demandeurs d'emploi sont sans qualification et postulent à des emplois de manoeuvre ou de femme de ménage, alors que les offres portent principalement sur du personnel technique et d'encadrement.

Le freinage de l'embauche dans la fonction publique en 1983 et en 1984 risque d'aggraver encore l'insuffisance de créations d'emplois dans le secteur privé.

Afin de lutter contre le chômage, les Pouvoirs publics ont continué d'appliquer *le Plan Jaquet mis en place en 1978*. L'essentiel de ce plan territorial consiste à embaucher des demandeurs d'emploi non qualifiés et à les mettre à la disposition d'organismes ou de collectivités publiques pour faire assurer des travaux d'intérêt général choisis de telle sorte qu'aucune concurrence ne puisse être faite aux entreprises privées. En outre, *le plan d'Etat mis en place en 1980* concerne les sans emploi ne bénéficiant pas déjà d'autres aides et est financé partiellement par l'Etat. Enfin, l'Assemblée territoriale a institué en 1981 une nouvelle cotisation sociale de 0,25 % sur la masse des salaires versés pour alimenter un « *Fonds d'intervention exceptionnel* » destiné à contribuer à la lutte contre le chômage.

b) Malgré un ralentissement observé depuis 1981, la hausse des prix en Nouvelle Calédonie reste supérieure de près de 2 points à celle de la métropole. En 1983, elle s'élevait à 11 %, contre 9,4 % en métropole. L'objectif de 7 % pour 1984 demeure d'ailleurs supérieur au chiffre retenu pour la métropole. Pour arriver à cet objectif et afin de décélérer le rythme de la hausse des prix, le Conseil de gouvernement a décidé en octobre 1983 une série de mesures destinées à bloquer les marges et les prix pour une période de 4 mois allant jusqu'au 1er mars 1984.

c) Entre la fin de l'année 1982 et la fin de l'année 1983, le SMIG est passé de 278 F CFP l'heure à 308 F CFP, soit une augmentation de 10,8 %. On assiste donc à un ralentissement de la croissance du SMIG parallèle à celui de l'indice général des prix. Il faut noter en outre que pour la première fois depuis trois ans, la revalorisation du SMIG a été inférieure à l'augmentation de l'indice des prix.

II. LA POLYNESIE FRANCAISE

La Polynésie française a été gravement touchée par cinq cyclones en mars et avril 1983. Si l'agriculture a vu ses productions baisser fortement, les autres secteurs économiques ont bénéficié du soutien d'une demande entraînée par l'octroi d'aides importantes à la reconstruction.

1) Les productions naturelles

a) L'agriculture

● Le coprah

Deux éléments ont conditionné l'évolution économique et financière du secteur de la production et de la transformation du coprah : la hausse des cours mondiaux, aux effets accentués par la valorisation du dollar par rapport au franc, et la chute de la production locale consécutive à la dégradation de l'appareil productif occasionnée par les cyclones du premier semestre.

Le coprah, principale production naturelle de la Polynésie française et principale ressource marchande des archipels des Tuamotu-Gambier et des Marquises, a vu sa production très entamée par les dépressions tropicales et les cyclones du premier semestre puisqu'elle est passée de 19 183 tonnes en 1982 à 11 013 tonnes en 1983.

Le concours du Fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie, estimé à 42,2 millions de francs CFP, prélevés sur les 100 millions de francs CFP prévus au budget de l'ATR pour la régénération de la cocoteraie, a été versé au titre des aides à la subsistance des familles sinistrées. L'Etat a, au surplus, décidé d'affecter au titre de la réparation des dégâts provoqués à l'agriculture par le cyclone Reva une somme de 96 millions de francs CFP qui sera en grande partie attribuée directement aux préparateurs de coprah.

● La vanille

Cette culture, qui nécessite des traitements délicats et prolongés et une main-d'oeuvre nombreuse, a été délaissée depuis une vingtaine d'années parce que jugée insuffisamment rémunératrice.

Néanmoins, la production de *vanille* verte en 1983 est estimée à 22/25 tonnes, soit un net redressement par rapport aux 13 et 14 tonnes obtenues en 1982 et en 1981.

Au vu des propositions du Service de l'économie rurale (S.E.R.), les pouvoirs publics ont adopté en mai 1983 un plan de développement de la vanille sur cinq ans. La culture est envisagée au sein de plantations agricoles traditionnelles sur des parcelles de 1 000 à 1 500 m². Le plan prévoit la mise en culture de 130 hectares qui permettront d'exporter 150 tonnes de vanille noire en 1990.

● Le café

Le café, dont la production a été reprise en 1979 et 1980, a été favorisée en 1983 par une forte augmentation de son prix de vente (437 francs CFP le kg) après trois années de stagnation (360 francs CFP depuis 1980). De ce fait, sa production a plus que doublé par rapport à 1982 (117 tonnes contre 56).

● Les cultures vivrières

Les tonnages commercialisés de produits vivriers ont régressé de 28% depuis 1978. Cette diminution s'expliquerait par une modification des comportements alimentaires conduisant à une substitution des légumes de type européen ou de conserves aux produits vivriers locaux. La production totale tend néanmoins à se stabiliser depuis 1982. Cette stabilisation globale recouvre en 1983 un phénomène très net de substitution entre les productions au sol (patates douces, taros) et les productions « en hauteur » (bananes à cuire) endommagées par les cyclones. On assiste depuis quelques années au développement de la culture de légumes (carottes, choux, concombres, tomates, laitues, navets).

● Les fleurs

Les cyclones ont fait subir aux exploitations des pertes évaluées entre 15 et 20 millions de francs CFP. L'Agence territoriale pour la reconstruction a indemnisé les producteurs, notamment en étendant ses aides à des horticulteurs saisonniers. La production de fleurs a toutefois augmenté par rapport à 1982 (+ 10 à + 15%), les producteurs ayant étendu les surfaces consacrées à des variétés plus petites et au rendement plus rapide.

b) l'élevage

Le service de l'économie rurale estime en 1983 à 39 800 têtes le cheptel bovin et porcin domestique, y compris les vaches laitières.

Ce chiffre traduit une considérable régression depuis les années soixante. Depuis lors, l'effectif est relativement stable avec un taux de masculinité des élevages relativement élevé et un faible nombre de veaux. Ces caractéristiques démographiques s'expliquent par l'absence d'insémination artificielle, en dépit des modernisations apportées aux élevages.

c) les ressources maritimes

● La pêche

La pêche pratiquée par des professionnels résidant dans le territoire est demeurée une pêche artisanale dont la production locale est difficilement mesurable en l'absence de véritables statistiques de pêche. La production moyenne annuelle est estimée entre 5 et 7 000 tonnes.

La pêche industrielle est *uniquement pratiquée par des navires étrangers* (japonais, coréens et formosans) titulaires d'autorisations délivrées en vertu du décret de 1978 ayant institué la zone économique maritime ; les prises de ces navires ne sont pas destinées à la consommation locale, car intégralement réexportées.

L'accord de pêche renouvelé en janvier 1983 avec la Corée du Sud a prévu 120 licences pour un quota de pêche de 4.800 tonnes. Deux navires japonais seulement ont pénétré dans les eaux françaises où ils ont capturé moins de 16 tonnes de poissons en 1983. Enfin, les navires formosans ont fait escale 12 fois à Tahiti et ont débarqué 1.100 tonnes en 1983 contre 2.153 tonnes en 1982. Les prises déchargées à Papeete accusent donc une nette régression.

● l'aquaculture

Le CNEXO (Centre national pour l'exploitation des océans) et le COP (Centre océanographique du Pacifique) procèdent depuis plusieurs années à des études importantes sur les possibilités de développement de l'aquaculture dans les pays tropicaux.

Malgré les dégâts causés par les cyclones aux infrastructures scientifiques, qui ont été évalués à 65 millions de francs CFP, le Centre océanographique du Pacifique a poursuivi ses efforts de recherche-développement sur l'aquaculture en Polynésie. En 1983, ces efforts ont porté plus spécialement sur les techniques d'écloserie et de grossissement des chevrettes et poissons.

En dépit des conditions météorologiques, la production de crevettes aura été de 13 tonnes en 1983.

● la perliculture

Après la première expérience de culture perlière réalisée en 1961 dans l'île de Bora Bora, la culture de la perle noire de Polynésie s'est développée à partir de 1968 dans l'île de Manihi et dans l'atoll de Takapoto.

Les pouvoirs publics, conscients de l'importance économique de la perliculture pour la Polynésie française, interviennent par le biais de deux structures :

- le Service de la pêche et de l'aquaculture qui s'occupe de l'aspect administratif et législatif des questions relatives à la perliculture ;

- l'Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes (EVAAM), établissement public à caractère industriel et commercial, qui a remplacé l'Office de recherches et d'exploitation des ressources océaniques (ORERO) en 1983, et qui apporte une assistance technique et commerciale aux producteurs.

Face à l'épuisement rapide des gisements nacriers naturels, les autorités locales contingentent chaque année la plongée. En 1983, un chiffre de 134.000 nacres a été retenu et, en 1984, 120.000 nacres seulement pourront être pêchées.

Pour les prochaines années, il est prévu d'interdire totalement la plongée afin de préserver l'espèce. On substitue progressivement à cette collecte en milieu naturel un prélèvement sur l'élevage effectué dans des fermes nacrières.

Les exportations de perles ont fortement augmenté en 1983, passant d'un poids de 323 kgs en 1982 à 1.498, en raison de l'augmentation de la production, mais davantage encore à cause de la baisse des cours qui avait été observée en 1982.

La perle constitue désormais la première activité exportatrice de la Polynésie française devant le coprah.

Les exportations se font principalement à destination des Etats- Unis (52 %), de la Suisse (30 %) (relai européen pour la RFA, l'Italie, la Grande-Bretagne et les pays arabes), de Hong-Kong (10 %) et de la France (1 %). Les nacres, sous-produit utilisés en marqueterie, en ébénisterie, en horlogerie ou encore en mercerie, sont achetées par le Japon (60 %), l'Italie (20 %) et la Corée du Sud (10 %).

A critères d'appréciation identiques, la perle noire dépasse en prix la perle blanche ou la perle jaune. Elle forme un marché de haut de gamme très spécifique sur lequel elle ne rencontre pas de concurrence sérieuse. On estime que la saturation du marché (500 kg environ) ne devrait pas être atteinte avant 10 ans au moins.

Enfin, l'évènement marquant de l'année 1983 est l'ouverture du marché européen (via la Suisse) qui lève toute hypothèque quant à la réalité des débouchés de la perle noire.

Il nous faut cependant souligner que la dépendance de la Polynésie aux techniques de greffes japonaises devrait inciter très rapidement à la formation de la main d'oeuvre locale en la matière.

d) les autres activités productrices

● l'énergie électrique

La vente d'énergie a progressé de 6,5 % en 1983. La production a également augmenté grâce au développement de la puissance installée dans le cadre du programme d'équipement de « Coder Marama Nui » où la première centrale VAITE a été achevée en octobre 1983.

Ainsi, le développement des équipements électriques de Tahiti s'est poursuivi en dépit des dégâts causés par les cyclones : le coût des travaux de réparation s'est élevé à 120 millions de francs CFP pour l'EDF, à 30 millions pour « Coder Maram Nui » et à environ 150 millions de francs CFP pour SECOSUD.

La puissance installée actuelle permet d'assurer la fourniture d'électricité dans des conditions satisfaisantes. Mais pour faire face à une demande croissante et pour limiter le recours au fuel, un important programme d'aménagement des rivières de l'île a été mis en place et devra être mené à bonne fin en 1985.

● l'industrie

Elle occupe une place secondaire en Polynésie française : 8 % seulement de la production intérieure brute proviennent du secteur secondaire. Cette situation peut sembler anormale alors que les capitaux et les mesures en faveur du développement industriel existent : épargne locale abondante, possibilités d'emprunts à taux bonifiés, octroi de primes territoriales et exonérations fiscales. En fait, l'étroitesse du marché local, le manque de matières premières et énergétiques et l'insuffisante qualification de la main d'oeuvre constituent des handicaps majeurs pour les investisseurs potentiels.

Les activités principales –agro-alimentaire, cosmétiques et constructions navales– sont étroitement liées au caractère insulaire de la Polynésie française ou sont des activités de finition nécessitant une faible transformation de produits de base ou de produits intermédiaires importés.

2) Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique

Le CEP regroupe les activités des forces armées et celles du CEA liées aux expériences nucléaires.

L'implantation, en 1963, du Centre d'expérimentation du Pacifique s'est traduite par l'arrivée massive d'un personnel métropolitain disposant de revenus élevés et par la création, pour les polynésiens, de nombreux emplois directs ou indirects. Elle a entraîné, surtout à Tahiti, un très fort développement de tous les secteurs d'activité, en particulier le commerce et la construction.

Le CEP emploie environ 9.000 personnes dont 5.000 appartenant aux forces armées et 4.000 civils y compris les personnes employées dans les entreprises associées au CEP.

Les dépenses locales du CEP sont estimées à 18,2 milliards de francs CFP pour 1983, en augmentation de près de 50 % par rapport à 1982.

En raison des revenus importants pour la Polynésie, induits par l'installation du CEP, votre commission ne peut que s'inquiéter des rumeurs selon lesquelles le Commissariat arrivant au terme de ses recherches, pourrait être retiré de ces terres. Ce retrait poserait en effet des problèmes de revenus délicats et accroîtrait encore le poids du chômage local.

3) Emploi, prix et salaires

La situation du chômage en dehors de l'agglomération de Papeete est difficile à apprécier. La notion de « sans emploi » ne représente pas en Polynésie la même réalité qu'en métropole car il y a, surtout dans les archipels éloignés, une forte autosubsistance qui place une partie de la population en dehors du circuit marchand traditionnel.

Dans l'agglomération de Papeete, la situation de l'emploi peut cependant être mieux évaluée, surtout depuis le renforcement des moyens mis à la disposition de l'Office de la main-d'oeuvre. La mise en place par ce service d'une nouvelle présentation des séries statistiques à compter du 1er janvier 1981 a permis d'obtenir des chiffres représentatifs du marché de l'emploi.

Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 751 en 1982 à 1.114 en 1983, soit une progression de 48 %. Il faut cependant interpréter ces chiffres avec prudence en raison du caractère périodique de certains emplois et du mauvais suivi statistiques des enquêtes faites par les petites entreprises.

Un certain ralentissement de l'inflation s'est produit en 1983. L'indice des prix de détail à la consommation familiale a progressé de 13,7 % contre 14,5 % en 1982.

L'augmentation des prix a toutefois été de 16,5 % pour les produits alimentaires du fait des hausses consécutives aux phénomènes de rareté provoqués par les cyclones.

Après les importants rattrapages de 1982, les salaires minimaux ont connu une croissance plus lente en 1983. Les bas salaires conventionnels ont suivi le SMIG dans son évolution qui a été plus rapide que celle des prix de détail, ce qui a entraîné une hausse du pouvoir d'achat des salariés à bas revenus. La poursuite de la politique de revalorisation des bas salaires a contribué par ailleurs à une diminution des effectifs des salariés à bas revenus tandis que l'écart entre les rémunérations versées par les administrations et par les entreprises continuait de se combler.

III. WALLIS ET FUTUNA

La situation économique de Wallis et Futuna n'a pas subi de modifications importantes en 1983.

Son développement reste limité en raison de l'isolement de ce territoire, de sa superficie réduite (220 km²) et de la faiblesse de sa population -12.408 habitants d'après les résultats du recensement produits en janvier 1984.

1) Les productions naturelles

a) L'agriculture

Le régime foncier actuel, qui s'articule autour du clan ou de la famille qui possède et exploite la terre, reste satisfaisant pour assurer

l'alimentation de base de la population locale en produits vivriers mais il ne favorise par le développement des cultures pérennes. C'est ainsi que des essais de culture du caféier et du poivrier sont restés sans suite.

Les productions agricoles récoltées au cours de l'année 1983 n'ont fait l'objet d'aucune estimation par le Service de l'économie rurale. La forte autoconsommation de la production vivrière locale (taros, ignames, manioc, bananes, coprah) et l'absence de lieu d'échange de la production agricole en sont les raisons principales.

Le territoire semble autosuffisant pour ses besoins alimentaires primaires définis ci-dessus, dégageant même en 1983 un excédent d'une centaine de tonnes de produits crus et cuits destinés aux familles wallisiennes installées en Nouvelle Calédonie.

Cependant, le territoire doit importer la majeure partie des produits frais de consommation de type européen.

Depuis deux ans, en liaison avec l'opération fruits de Nouvelle Calédonie, le Service de l'économie rurale s'efforce de développer les cultures fruitières par la création de vergers de démonstration et d'une pépinière arboricole. Les productions fruitières visées sont les agrumes, les mangues, les avocats et l'ananas.

Enfin, en 1983, le programme de régénération de la cocoteraie s'est poursuivi sur 30 ha, effectué par les soins du Service de l'économie rurale.

2) L'élevage ne permet pas actuellement de satisfaire les besoins de la population locale et des Européens vivant dans l'archipel.

Différents projets ont donc été arrêtés pour favoriser son expansion :

Au comité de mars 1984 du FADES, trois projets d'élevage porcin ont été acceptés avec octroi d'une prime égale à 20 % de l'investissement.

Le projet plus important, d'un montant de 5 millions de F CFP prévoit la création du premier élevage wallisien en claustration totale destiné au naissage et à l'engraissage de 100 porcs par an.

3) La pêche

Les produits de la pêche, pratiquée de façon traditionnelle, sont autoconsommés en totalité et jouent un rôle important dans l'alimentation de la population locale.

Depuis quelques années, sous l'action des pouvoirs publics, on assiste à un changement des habitudes et la pêche au large, au-delà du lagon tend à se développer. Cette évolution est due principalement à l'ouverture du chantier administratif de Mata-Utu qui a construit depuis 12 ans plus de 250 embarcations à moteur, dont 32 en 1983.

L'exploitation de la zone de 200 milles a été assurée dans le cadre de conventions de pêche signées avec les Japonais et les Coréens.

Les Japonais ont été autorisés à pêcher 530 tonnes de poissons avec 18 navires, pour la campagne 1983-1984, moyennant le paiement préalable d'une redevance de 143.100 FF. L'accord avec les Coréens porte sur 1.680 tonnes pour 72 navires, avec versement préalable, pour la campagne 1984, d'une redevance de 504.000 FF.

4) La forêt

A Wallis, à l'exception d'une bande qui traverse l'île d'est en ouest, la forêt naturelle a disparu à la suite de défrichements et de nombreux feux de brousse. La forêt naturelle de Futuna a également reculé, ce qui a donné lieu à une détérioration par érosion des terrains accidentés qui constituent la quasi-totalité de cette île. Seule Alofi possède encore un véritable massif forestier qui pourrait être exploité, mais dans certaines limites.

La production locale, insuffisante pour couvrir les besoins en bois d'oeuvre, incite l'administration à entreprendre des opérations de reboisement d'environ 25 hectares par an.

2) Les autres activités productrices

L'artisanat

Les produits de l'artisanat local comprennent surtout des objets initialement utilitaires encore employés dans les cérémonies coutumières.

Ces articles souffrent d'un manque de débouchés dû à la concurrence de pays étrangers mieux situés, plus peuplés que le territoire et pouvant de ce fait assurer une production importante à des prix plus compétitifs : Fidji, Samoa...

En 1981, un groupement d'intérêt économique, le « Sagato Sosefo », a été créé dans le but d'acheter des produits artisanaux, de les exposer et de les commercialiser. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1,4 million de francs CFP en 1983.

3) Prix et salaires

Le Service de la statistique de Nouvelle Calédonie vient de procéder à une enquête de consommation à partir de laquelle l'assiette de l'indice des prix a été refondue à partir du 1er janvier 1984 (nouvelle base 100) sur la base d'un échantillon de 800 produits. Pour l'année 1983, l'évolution des prix (12,7 %) a été de niveau comparable à celle de 1982 (12,8 %), donc supérieure à l'inflation constatée en métropole.

Quant au taux horaire du SMIG, il a progressé en 1983 de 9,4 % au lieu de 20,4 % en 1982.

IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Elles sont composées de quatre districts dont sont trois répartis dans l'océan indien :

- au Nord, la Nouvelle Amsterdam et Saint Paul,
- à l'Ouest, l'archipel des Crozet,
- au Sud, les îles Kerguelen,

et le quatrième installé sur le continent antarctique : la Terre Adélie.

Ces îles n'abritent aucune population permanente, mais elles constituent un élément important de notre patrimoine, notamment dans le secteur de l'exploitation des ressources maritimes. L'ensemble des districts austraux est relié par le navire de relève « Marion Dufresne » affrété à l'année par le territoire et qui représente plus de 50 % de son budget de fonctionnement.

1) Saint Paul et Amsterdam

L'activité essentielle est la pêche à la langouste pratiquée depuis 1979, par un seul navire, armé par le groupement des armateurs réunionnais.

Les contingents de pêche accordés depuis 1980 tiennent compte de la nécessité d'assurer une saine gestion de la ressource ; ils s'établissent pour 1983 à 600 tonnes, soit une progression lente et continue depuis 1980.

Les pouvoirs publics souhaitent pour l'avenir lier davantage l'attribution des quotas de langoustes au développement de la pêche au poisson des Kerguelen.

2) Les Kerguelen

Le plateau des îles Kerguelen, qui a été, au cours des années 1970, un lieu de pêche très fréquenté par les armements soviétiques, offrirait des potentialités d'environ 40.000 tonnes de poissons par an.

Depuis la création, en 1978, d'une zone économique sous juridiction française au large des T.A.A.F., le territoire organise la pêche et prend les mesures qui s'imposent pour la préservation des ressources.

La pêche sur le plateau des Kerguelen est encore, aujourd'hui, essentiellement le fait des armements soviétiques. Cependant, depuis quelques années, des efforts importants ont été menés pour faire de cette zone un lieu de redéploiement de la pêche française, en utilisant l'île de la Réunion comme base arrière.

● La pêche soviétique

Des accords de pêche, passés depuis 1979 entre la France et l'U.R.S.S. fixent les conditions et les quotas auxquels sont soumis les armements soviétiques et prévoient le versement d'une redevance au territoire.

L'accord actuel porte sur une période de deux ans, du 1^{er} octobre 1982 - au 30 septembre 1984. Ses dispositions principales concernent :

- des quotas dégressifs compatibles avec le développement de la pêche française dans la zone et une saine gestion de la ressource (25 000 tonnes pour la 1^{re} année et 23 000 tonnes pour la 2^{ème} année) ;
- une augmentation sensible des redevances ;
- le maintien d'une flotte soviétique maximale de sept navires sur cette zone ;
- la participation financière de l'U.R.S.S. au déploiement des observateurs scientifiques.

Le totalité du quota attribué aux soviétiques pour la première année a été pêchée en quatre mois, conformément aux termes de l'accord, sept navires soviétiques étaient annoncés à Kerguelen pour le 1^{er} octobre 1983.

● La pêche française

En 1981 et 1982, plusieurs campagnes de pêche hauturière ont été réalisées avec l'aide du F.I.O.M. par trois navires français, dont deux armés par la Réunion et le troisième par la métropole.

Des difficultés ont été rencontrées notamment pour la mise au point des techniques de traitement des poissons et l'organisation des circuits commerciaux. Par ailleurs, les problèmes financiers de l'un des armements réunionnais ont amené les pouvoirs publics à préconiser une restructuration complète des armements concernés.

Les résultats pour 1983 font état d'un navire, qui, sur 2 marées et 66 jours de pêche, a rapporté 2 000 tonnes de poissons.

3) La Terre Adélie

Compte tenu des conditions particulières de navigation dans cette partie du globe, la desserte du district ne se fait, dans l'immédiat, que par des moyens maritimes. En l'absence de navires français adaptés à cette navigation dans les glaces, le territoire doit faire appel à des navires étrangers et, depuis deux ans, utilise les services d'un navire canadien, le « Lady Franklin ».

Depuis 1982, la construction d'une piste aérienne a débuté en Terre Adélie, permettant ainsi de désenclaver la base de Dumont d'Urville du reste du continent et d'établir une liaison qui rendra possible l'installation de stations scientifiques sur le plateau antarctique.

L'existence d'une piste permettrait une meilleure relève des personnels de la base, l'accroissement de l'efficacité de ces personnels, d'éventuelles évacuations sanitaires, et la possibilité de relier Dumont d'Urville aux autres bases de l'Antarctique dans le cadre de vols circumpolaires, dont la France est exclue jusqu'à présent.

Elle est aussi primordiale pour l'allongement des campagnes d'été et pour favoriser l'essor de notre connaissance scientifique dans la zone antarctique. Cette connaissance scientifique représente un atout majeur pour la France lors de la renégociation du Traité de l'Antarctique.

Des questions liées à l'environnement retardent actuellement l'exécution du projet.

V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN

Il s'agit des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas de India. Quatre d'entre elles entourent Madagascar et sont placées sous la juridiction du Préfet de la Réunion.

Quatre îles de l'océan indien sur cinq (Europa, Glorieuses, Juan de Nova, Tromelin) sont occupées en permanence par des équipes d'observateurs météorologiques comprenant 5 agents à Tromelin, 3 agents en période fraîche et 4 en période cyclonique à Glorieuses et Europa et 3 agents à Juan de Nova.

Les trois îles du Canal du Mozambique (Europa, Glorieuses et Juan de Nova) sont occupées en outre par des détachements militaires légers d'une quinzaine d'hommes.

Le fonctionnement de ces missions nécessite la réalisation et l'entretien d'équipements, notamment de pistes d'aviation de 1 000 à 1 500 mètres, de baraquements, de stations météorologiques, d'équipements de radio-communication et de radio-navigation

En raison de la faible superficie de terre émergée, les ressources économiques des îles éparées sont essentiellement des ressources maritimes.

Des projets d'exploitation de la pêche aux thonidés dans cette zone sont actuellement à l'étude, dans le cadre du redéploiement de la pêche hauturière métropolitaine vers l'océan indien. Une réflexion interministérielle est également engagée en vue de promouvoir une plus grande coopération régionale en ce domaine avec les Etats voisins (Madagascar, Seychelles, Comores). Des contrats ont été conclus avec les pêcheries japonaises.

En ce qui concerne le régime financier de ces îles, chaque ministère technique (transports pour la météorologie et l'aviation civile, mer pour les phares et balises, défense) contribue directement à l'entretien et au fonctionnement des installations techniques.

La participation du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer pour les dépenses de génie civil se réalise par une subvention en provenance du chapitre 41-91, article 50 du budget des territoires d'outre-mer.

En 1981 et 1982, l'article 50 était doté de 500 000 F. Pour 1983, un crédit supplémentaire de 100 000 F vient compléter cette dotation, la portant ainsi à 600 000 F. Depuis 1984 et pour 1985, elle se situe à 531 000 F.

Le Préfet de la Réunion est ordonnateur délégué pour les dépenses d'administration et de gestion des îles éparses inscrites au budget de l'Etat (T.O.M.). Le trésorier-payeur-général de la Réunion est comptable assignataire de ces dépenses.

Depuis 1981, la subvention du secrétariat d'Etat est intégralement consacrée aux dépenses de fonctionnement des installations (transport, alimentation, énergie et entretien).

La souveraineté de la France sur ces îles est contestée par Madagascar qui revendique les Glorieuses, Bassas de India et Juan de Nova, par l'île Maurice qui vise Tromelin et par Mayotte qui souhaiterait le rattachement administratif des Glorieuses à son territoire.

VI. CLIPPERTON

L'îlot de Clipperton, dans l'océan pacifique, est inhabité et ne possède aucune installation permanente. Un projet d'exploitation de phosphate est actuellement à l'étude.

DEUXIEME PARTIE :

LE TOURISME DANS LES T.O.M.

Votre commission a jugé utile d'étudier plus précisément la situation touristique des T.O.M., cette activité représentant un secteur économique porteur dans cette partie du monde. En outre, l'essor du tourisme suppose un développement parallèle des moyens de communication et de liaison, qui sont indissociables de l'effort à réaliser pour promouvoir le développement économique des T.O.M. Cette étude a pu être réalisée à partir des documents publiés par l'institut d'émission d'outre-mer qui présente des résultats détaillés pour l'ensemble des territoires d'outre-mer dans son rapport d'activité pour l'exercice 1983.

I. LA NOUVELLE CALEDONIE

1) La desserte du territoire

Les relations internationales aériennes assurées chaque semaine à partir de l'aéroport de la Tontouta à Nouméa étaient à la fin du mois de décembre 1983, assurées par Air Calédonie international (1 liaison avec Fidji, 2 avec l'Australie, 4 avec Vanuatu), U.T.A. (2 liaisons avec Paris, 1 avec Papeete avec continuation sur Los Angeles, 1 avec la Nouvelle-Zélande, 3 avec Sydney, 1 avec Tokyo), Qantas (1 liaison avec Sydney, 1 avec Melbourne, 1 avec Nandi), Air New Zealand (1 liaison avec Auckland), Air Pacific (1 liaison avec Nandi) et Air Nauru (1 liaison avec Nauru).

Air Calédonie International (A.C.I.) a été créée en 1983 avec un capital initial de 70 millions de F CFP après l'autorisation du territoire qui a d'ailleurs participé de manière symbolique à son capital. Cette compagnie a repris le trafic qu'assurait, jusqu'alors, l'Union des Transports Aériens.

Le tourisme de croisière est assuré par les services des trois compagnies : P. et O. Lines (Royaume-uni), Blue Funnel Line (Australie) et Sitmar (Monaco).

2) La fréquentation touristique

L'activité touristique a très légèrement progressé en 1983.

Le nombre de touristes a crû de 5 % par rapport à 1982. La durée moyenne de séjour des touristes de toutes origines a augmenté. Le nombre de croisiéristes a augmenté de 3 %. L'impact économique de ce dernier mode de tourisme demeure cependant faible, le montant moyen des dépenses de ces voyageurs, en majorité australiens, n'étant que de 210 F CFP.

Le tableau suivant résume les principaux résultats de l'activité touristique au cours des cinq dernières années :

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

	1979	1980	1981	1982	1983	Variations 1983/1982
Tourisme de séjour						
Nombre de touristes (avion)	72.651	78.884	81.588	85.751	90.335	+ 5 %
Durée moyenne de séjour (en jours)	9,4	10,0	10,8	10,1 ⁽¹⁾	NC	-
Tourisme de croisière						
Nombre de touristes	52.348	47.772	43.598	66.756	+ 3 %	
Nombre d'escales de navires de croisière	65	58	48	54	57	+ 6 %

La répartition des touristes par pays d'origine a connu des évolutions divergentes.

Après avoir constitué la plus forte nationalité de visiteurs étrangers, le nombre des touristes australiens a diminué de 8 %. La situation économique de l'Australie marquée par la dépression et la dévaluation du début de l'année, les élections qui ont eu lieu à la même période, la concurrence d'autres destinations du Pacifique, du Sud-Est asiatique et surtout de destinations domestiques, telle le Queensland, ont constitué autant de facteurs défavorables.

La clientèle japonaise a enregistré une nette progression (+ 14 %) en partie due à la mise en place de charters de la Japan Air Lines durant les trois derniers mois de 1983 et à l'ouverture du Surf Hôtel.

L'augmentation du nombre des touristes français (+ 15 %) s'explique partiellement par le contrôle des changes mis en place en 1983.

Enfin, les commentaires relatifs à l'évolution de la clientèle australienne sont transposables à celle de la clientèle néozélandaise qui ne progresse que faiblement (+ 3 %).

3) L'activité hôtelière

En 1983, la capacité hôtelière de la Nouvelle Calédonie a augmenté de 220 chambres, ce qui en porte le nombre à 1 609 et celui des bungalows à 52.

Les coefficients d'occupation (1) et de remplissage (2) sont restés très faibles durant la majeure partie de l'année et inférieurs à ceux de 1982. Au cours du quatrième trimestre 1983, on a assisté à une amélioration des coefficients moyens de l'hôtellerie de Nouméa du fait de l'arrivée de touristes japonais par les charters de la JAL.

Ces coefficients moyens cachent en fait une situation préoccupante pour certains hôteliers dont les établissements ne sont pas de standing international. Si, pour le Surf Hôtel par exemple, les coefficients restent de l'ordre de 70 %, certains autres atteignent avec difficulté le seuil de rentabilité à un moment où il leur faudrait investir pour atteindre le standing nécessaire.

Quant aux hôtels de l'intérieur et des îles, leur coefficient d'occupation varie entre 10 et 30 %.

II. LA POLYNESIE FRANCAISE

Dans l'ensemble, les bons résultats de l'année 1982 imputables à l'élargissement de la desserte aérienne internationale du territoire se sont maintenus en 1983 en dépit des effets négatifs résultant des cyclones et des conflits sociaux dans l'hôtellerie.

(1) Rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres disponibles
 (2) Rapport entre le nombre de lits occupés et le nombre de lits disponibles

1) La desserte aérienne du territoire

La desserte aérienne du territoire, qui avait été sensiblement améliorée en 1981, n'a pas subi de changements importants en 1983.

On dénombre en effet, au départ de l'aéroport de Tahiti-Faaa, neuf vols hebdomadaires à destination de Los Angeles, quatre vols desservant Auckland, quatre vols sur Sydney, deux vols sur Santiago du Chili, un vol sur Honolulu, un vol sur Nandi et un vol sur Apia. On ne peut cependant que regretter l'abandon par la compagnie Air France, il y a quelques années, du vol Paris- Lima-Papeete-Tokyo. Cette ligne, qui avait été ouverte en avril 1973, a été supprimée pour des motifs de rentabilité, le 11 janvier 1977, alors même que son maintien comportait des intérêts économiques évidents. Sur ce point, votre commission souhaite également signaler que les conditions de confort proposées par la compagnie Air France sur ces longues distances pourraient faire l'objet d'améliorations.

La capacité de transport s'est légèrement accrue en 1983 avec l'augmentation des sièges offerts sur les appareils de la Qantas.

Le coefficient moyen de remplissage sur ces lignes est voisin de celui enregistré en 1982 : 70 % contre 71 %. Ce coefficient moyen recouvre une grande disparité entre les grandes et les petites compagnies aériennes (Air New Zealand : 78 %, U.T.A. : 73 %, Qantas : 65 %, Polynesian Air Lines : 29 %, Air Pacific : 16 %).

Le nombre de voyageurs au départ ou à destination de la Polynésie française respectivement 281 et 288 personnes en 1983, est en baisse de 3 % par rapport à 1982, mais a été compensé par la progression du nombre des passagers en transit.

2) La fréquentation touristique

La fréquentation touristique de la Polynésie française au cours des cinq dernières années a suivi une évolution favorable continue qui s'est interrompue en 1983.

En effet, le nombre des touristes s'est élevé à 89 000 personnes en 1980, 97 000 en 1981, 114 000 en 1982 et seulement 111 000 en 1983.

On peut remarquer la progression du nombre des touristes originaires des Etats-Unis (+ 6 %) et des pays européens dont . le

Royaume-Uni (+ 29 %) alors que le nombre des touristes en provenance de métropole a accusé un léger fléchissement (- 1 %).

La baisse importante du nombre des touristes australiens (- 28 %) est imputable à l'aggravation des difficultés économiques intérieures de ce pays, qui ont une influence certaine sur une clientèle en grande partie constituée de membres des classes moyennes.

En revanche, l'achèvement de certains projets hôteliers a entraîné la mise en service de 291 unités d'hébergement.

Les hôtels classés de la Polynésie française restent concentrés sur trois îles : Tahiti, Moorea et Bora Bora. La capacité hôtelière, au 31 décembre 1983, offrait au tourisme 1 090 chambres d'hôtel et 751 bungalows.

L'année 1983 a été marquée par un léger fléchissement du nombre de touristes et de la durée moyenne de séjour (8,3 contre 8,5 jours en 1982). Le phénomène le plus remarquable est la baisse sensible du coefficient de remplissage des hôtels. Le passage des cyclones ainsi que les conflits sociaux qui ont affecté les grands hôtels de Tahiti y ont grandement contribué.

En outre, la forte hausse des tarifs hôteliers (+ 23 % en 1983) a accru la préférence de la clientèle locale pour la petite hôtellerie et le logement chez l'habitant.

3) La capacité d'accueil

Globalement, la capacité d'accueil de la Polynésie française a diminué en 1983 de 303 unités d'hébergement (- 14 %) et s'élève à 1 841 unités en service en fin d'année.

Cette diminution est le résultat de la fermeture de 594 unités d'hébergement tandis que les ouvertures d'unités nouvelles n'ont été que de 291. Les fermetures d'hôtels ont été entraînées soit par les dégâts provoqués par les cyclones, soit par diverses causes économiques et sociales.

La baisse de la capacité hôtelière provoquée par les cyclones peut être estimée à une cinquantaine d'unités pour un total de 150 à 200 unités détruites ou partiellement endommagées. En dépit des difficultés rencontrées (pénurie de certains matériaux de construction, modifications dans la desserte maritime inter-insulaire), la reconstruction des hôtels a été relativement rapide à Tahiti comme dans les îles. Le coût de la réparation des dégâts s'est élevé à 560 millions de F CFP sans compter les pertes dues à l'arrêt temporaire de l'exploitation des hôtels.

D'autre part, à la suite d'un conflit social particulièrement dur, la grève des employés de l'hôtellerie au dernier trimestre de 1983 a entraîné la fermeture momentanée de trois hôtels de luxe sur les quatre que compte Tahiti.

Ce sont surtout les difficultés d'exploitation qui, aggravées par les circonstances climatiques et sociales, sont la cause principale de la réduction de la capacité hôtelière. Il convient de citer à ce sujet la fermeture des hôtels « Taharaa » (200 unités d'hébergement) et « Tetiaroa Village ».

A côté des hôtels classés, la Polynésie offre des possibilités d'hébergement chez l'habitant et des structures d'accueil dans la petite hôtellerie. Des chambres et des bungalows répartis sur l'ensemble du territoire constituent soit la seule capacité hôtelière des îles ou des archipels éloignés (Gambier, Marquises, Tubuai, Maupiti), soit un substitut possible à l'hôtellerie classique des îles à vocation touristique (Moorea, Bora Bora).

4) Les investissements hôteliers

Les projets hôteliers ont continué à se multiplier en 1983 : les autorités territoriales visent à porter la capacité hôtelière de la Polynésie française à 4 000 unités d'hébergement en stimulant, mais aussi en maîtrisant, un développement touristique qui ne doit pas devenir anarchique.

Les principaux projets d'investissements, dont certains étaient déjà en cours de réalisation à la fin de l'année 1983, sont les suivants :

- l'aménagement de la station touristique de Puunui dont l'achèvement était prévu pour septembre 1984,

- l'extension de l'hôtel « Royal Papeete » qui avait déjà mis en service 50 chambres au cours de l'été 1983,

- la construction de l'hôtel Vaitaitai (chaîne Hyatt) de 154 chambres et de l'hôtel Anapanapa (60 bungalows) à Bora Bora,

- l'ouverture du « Huahine Beach Hotel » qui devait intervenir courant 1984,

- l'implantation de la chaîne « Climat de France » à Tahiti, Moorea, Bora Bora et Huahine,

- l'extension de l'hôtel « Kia Ora Village » (15 bungalows) à Moorea,

– la réfection du Club Méditerranée à Moorea qui doit se terminer en avril 1985,

– l'installation de la chaîne Ibis à Papeete et à Moorea prévue pour 1985.

La politique menée par le territoire est sélective quant à la nature des investissements hôteliers, à leur localisation et à la clientèle qu'ils doivent drainer. Aussi, les autorités ont-elles refusé leur aide à certains projets ou à certains types de construction pour sauvegarder ces sites naturels : elles ont privilégié le développement hôtelier dans les îles du Vent, les îles Sous-le-Vent et les Tuamotu du nord-ouest pour éviter de renouveler les expériences peu rentables d'implantation hôtelière dans les archipels éloignés.

Il convient cependant de remarquer que la volonté de promouvoir un tourisme de haut de gamme se heurte à la pénurie d'équipements et à l'insuffisance de la formation de la main-d'oeuvre hôtelière locale.

III. WALLIS ET FUTUNA

1) La desserte maritime

La liaison maritime Nouméa-Futuna-Wallis-Futuna-Nouméa continue à être assurée par le « Moana II » d'une capacité en fret de 850 tonnes. Ce bateau accomplit en moyenne une rotation mensuelle avec la Nouvelle Calédonie. Il accoste le long du wharf de Mata-Utu actuellement long de 45 mètres et qui sera porté à 120 mètres afin de permettre l'accostage simultané de deux unités comparables au Moana.

2) La desserte aérienne

Depuis le 25 mai 1982, un Boeing 737 d'Air Nauru affrété par U.T.A. assurait la liaison aérienne hebdomadaire Nouméa-Mata-Utu en faisant escale à Nandi (Fidji). Depuis le 29 décembre 1983, le service a été repris par Air Calédonie International qui affrète le même appareil.

L'évolution comparée du trafic des passagers entre Nouméa et Mata-Utu au cours des années 1981, 1982 et 1983 a été la suivante :

	1981	1982	1983	Variation 1983/1982
Nombre de passagers au départ de Nouméa	3.039	3.375	3.808	+ 13 %
Nombre de passagers au départ de Mata-Utu	3.324 (1)	3.407	3.787	+ 11 %

(1) Chiffre rectifié.

La liaison aérienne Wallis-Futuna assurée par U.T.A. avec un Britten Normam a été reprise par Aircal en décembre 1983. Cette liaison doit être reprise par Air Wallis au moyen du même appareil racheté par le territoire à U.T.A.

3) Le tourisme constitue une ressource potentielle limitée du fait de l'isolement géographique de l'archipel qui ne bénéficie que d'une seule liaison hebdomadaire avec Fidji et la Nouvelle Calédonie.

Au 31 décembre 1983, 27 chambres d'hôtels toutes climatisées et 3 bungalows étaient disponibles.

TROISIEME PARTIE :

LES RELATIONS DES T.O.M. AVEC LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Votre commission a considéré que l'avenir économique français ne saurait se concevoir autrement que dans un contexte européen. Ainsi l'Europe –par la France, qui dispose de territoires d'outre-mer, et avec elle– doit être présente dans ces parties du monde, tant sur le plan culturel et philosophique qui fait partie de sa tradition historique, qu'en matière économique.

Il lui a donc paru souhaitable de retracer le régime qui organise les rapports entretenus entre les T.O.M. et la C.E.E.

Le régime de l'Association des T.O.M. à la communauté européenne est défini par la décision du conseil qui adapte à ces territoires les principales dispositions de la Convention de Lomé II. Ce régime comprend une libération des échanges, la mise en place du système Stabex et une coopération financière et technique, mise en oeuvre par l'intermédiaire des aides du Fonds européen de développement (F.E.D.). La nouvelle décision d'Association des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) à la C.E.E. est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1981 pour une période de cinq ans.

La dotation du Ve Fonds européen de développement, destinée à des actions de coopération financière et technique, a presque doublé par rapport au précédent, passant de 10,5 à 20 millions d'unités de comptes européennes (Ecu). De plus, la Communauté européenne tiendra compte, lors de la fixation des crédits destinés à la France par le VI^e F.E.D., de la future réinscription de Saint-Pierre et Miquelon sur la liste des pays et territoires d'outre-mer.

Répartition de l'enveloppe du V^e FED
(en millions de francs)

Territoires	Part globale	Subventions	Prêts à conditions spéciales
Mayotte.....	14,75	7,37	7,37
Nouvelle-Calédonie	44,25	22,12	22,12
Polynésie	35,40	17,70	17,70
Wallis et Futuna	11,80	11,80	»
Nouvelles Hébrides	11,80	11,80	»
TOTAL	118	70,80	47,20

En vertu de l'association des P.T.O.M. à la Communauté, la Banque européenne d'investissement a ouvert en 1980 et pour trois ans, un crédit équivalent à plus de 90 millions de francs CFP (soit 850 000 Ecu) à la Socredo. Ce prêt, qui s'élevait à 793 500 Ecu au 31 décembre 1981, permet d'effectuer le financement d'études ou de prêts aux entreprises qui exercent leur activité en matière d'industrie, d'artisanat, d'hôtellerie ou d'extractions minières.

Sur le plan de la politique commerciale, la règle générale est celle du libre accès des produits en provenance des territoires d'outre-mer au marché communautaire, à l'exception de ceux auxquels s'applique la politique agricole commune. Les territoires appliquent également le principe de l'entrée en franchise de tous les produits européens, ce qui représente pour eux des pertes importantes de recettes douanières.

Enfin, le système de stabilisation des recettes d'exportation peut s'appliquer aux territoires d'outre-mer lorsque le produit, pour lequel le territoire constate une baisse des recettes d'exportation, fait partie de ceux figurant sur la liste suivante : arachide, cacao, café, coco, coton, cuirs et peaux, palmiers et palmiste, produits du bois.

La compensation financière du Stabex ne peut cependant intervenir que si l'économie du territoire concerné est suffisamment dépendante des recettes d'exportation retirées du bien en cause. Pendant l'année précédant celle de l'application du Stabex, les recettes provenant de l'exportation desdits biens vers la Communauté doivent en effet représenter au moins 6,5 % de ses recettes.

Le Stabex a été utilisé lors du IVe Fonds européen de développement, en faveur du coprah des Nouvelles Hébrides et des cuirs et peaux du territoire français des Afars et des Issas, aujourd'hui indépendant.

QUATRIEME PARTIE :

ANALYSE DU BUDGET DES T.O.M. POUR 1985

S'élevant 1,37 milliard de francs, les crédits inscrits au budget du Secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. progressent de 12,3 % pour 1985, après le tassement enregistré lors du précédent budget (+ 1,4 %).

	Loi de finances initiale 1984	Projet de loi de finances 1985	Variation en %
Section commune	496.153.813	511.450.610	+ 3,08
Section D.O.M.	406.269.593	505.260.000	+ 24,34
Section T.O.M.	317.115.679	352.805.441	+ 11,25
Total	1.219.539.085	1.369.516.051	+ 12,3

Les crédits de la section commune affectés aux moyens des services croissent de façon limitée : 3,08 %. En revanche, les crédits de la section D.O.M. connaissent une hausse considérable, + 24,34 %, les crédits de la section T.O.M., qui s'élèvent à 353 millions, progressent également sensiblement, + 11,25 %.

De plus, il faut rappeler que seules les actions concernant spécifiquement les T.O.M. figurent au budget du secrétariat d'Etat. Les interventions des ministères techniques à destination des territoires d'outre-mer représenteraient pour l'année 1984 un potentiel financier six fois plus élevé. Inscrit dans le cadre de la politique conventionnelle mise en place depuis plusieurs années, l'adoption des nouveaux statuts de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie vient renforcer ce mécanisme : les concours que les organismes ou établissements publics métropolitains pourront apporter à ces territoires seront désormais également définis par voie de convention conclue directement entre ces organismes et le territoire.

En ce qui concerne les fonds alloués au FIDES, votre commission a observé que le fonds d'investissement pour le développement économique et social voit ses crédits de paiement augmentés de 50 %.

Ces crédits permettront de financer la poursuite des opérations prioritaires, l'accent étant mis sur le développement de l'appareil de production, mais aussi sur les travaux d'infrastructures, le développement des énergies renouvelables et l'action socioculturelle.

Ainsi, au titre de l'action économique dans les T.O.M., sont inscrits 158,61 millions de francs, destinés à la subvention du FIDES. L'accroissement des crédits de cette action est considérable : + 48,2 %. La section générale du FIDES reçoit en crédits de paiement 129,5 millions de francs contre 85,76 millions en 1984, soit une progression de 51 %. La section des territoires voit sa dotation passer de 21,25 millions de francs à 29,11 millions, ce qui traduit un accroissement de 37 %.

La croissance de ces crédits témoigne de la volonté d'assurer la politique de développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Il convient enfin, ici, de remarquer la souplesse d'utilisation du F.I.D.E.S. qui a permis de faire face rapidement à l'effort de rééquipement rendu indispensable à la suite des dégâts cycloniques survenus en Polynésie et de procéder dans des délais relativement courts à la mise en place des offices en Nouvelle Calédonie.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des crédits du FIDES pour 1984 :

Territoires	Section générale	Section territoriale	Totaux	Pourcentage
Nouvelle Calédonie	54.050.000	9.608.940	63.658.940	53,9
Polynésie française	23.846.555	10.809.975	34.656.530	29,4
Wallis et Futuna	3.482.000	4.625.500	8.111.500	6,9
T.A.A.F.	5.500.000	-	5.500.000	4,7
Iles de l'océan indien	580.000	-	580.000	0,5
Opérations communes ...	5.370.000	-	5.370.000	4,6
TOTAUX	92.828.555	25.044.415	117.972.970	100

Votre commission estime que les fonds consacrés au développement économique et à la recherche dans les T.O.M. doivent être considérés comme autant d'investissements indispensables pour assurer à la France une présence effective et économiquement efficace dans la région du Pacifique. De tels investissements doivent absolument être engagés, même au prix de sacrifices, pour garantir la survie et l'avenir de notre pays, qui se doit de ne pas manquer son entrée dans la nouvelle ère de développement économique mondial, l'ère du Pacifique.

Aussi, en raison de la bonne volonté dont témoigne l'évolution du budget consacré aux territoires d'outre-mer, elle vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits des T.O.M.

EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSIONS

La commission des affaires économiques et du plan a examiné les crédits relatifs aux Territoires d'outre-mer, dans sa réunion du mercredi 14 novembre 1984.

Après les interventions de MM. Richard Pouille et Fernand Tardy, la commission a adopté, à l'unanimité, le budget des Territoires d'outre-mer.